

*A GENÈVE***Nouvelles participations aux Conventions de Genève**

Le Comité international de la Croix-Rouge a reçu du Département politique fédéral à Berne une communication l'informant que le Gouvernement du Canada a notifié, le 14 mai 1965, au Conseil fédéral suisse, la ratification de cet Etat aux Conventions de Genève de 1949, ratification qui prendra effet le 14 novembre 1965.

En outre, la République du Mali a fait part, en date du 24 mai 1965, au même Département de l'adhésion de son pays aux Conventions de Genève, adhésion qui prendra effet le 24 novembre 1965.

Le Canada et la République du Mali sont ainsi les 105<sup>e</sup> et 106<sup>e</sup> Etats participant formellement aux Conventions humanitaires du 12 août 1949.

**Marque de gratitude**

Le 3 juin 1965, eut lieu une cérémonie au cours de laquelle le CICR exprima sa gratitude à M. Albert de Cocatrix, qui atteint sa vingtième année d'activité au service de l'institution. Il n'était pas à Genève, en décembre dernier, et le traditionnel plateau d'argent ne put lui être remis en même temps qu'aux autres collaborateurs.

M. Hans Bachmann, vice-président du CICR, rendit hommage à l'activité, aussi variée qu'efficace, de M. de Cocatrix, qui assume actuellement les fonctions de directeur adjoint du Service international de Recherches à Arolsen, après avoir été délégué dans de nombreux pays et avoir donné maintes preuves de son dévouement à la cause humanitaire. M. de Cocatrix remercia, heureux d'avoir pu servir, et de continuer à le faire, un idéal aussi grand et noble que celui de la Croix-Rouge.